

ARRETE MUNICIPAL N° 36ARR2021 du 12/11/2021

Portant réglementation de la circulation sur la VC 15 Route des Touches et VC 131 les Genêts, à partir du Château d'eau en direction de Chabris, du 22/11/2021 au 25/03/2022, à l'occasion de Renouvellement du réseau AEP (eau potable), commune de Val-Fouzon

Le Maire de Val-Fouzon

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 10/11/2021 par l'entreprise CEGEC de La Châtre

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation

ARRETE

Article 1

Du 22/11/2021 au 25/03/2022, à l'occasion de Renouvellement du réseau AEP (eau potable), réalisé et organisé par SEGEC, représentée par M. ARDIBUS Loïc, 70 avenue Aristide Briand 36400 LA CHATRE et/ou ses sous-traitants, la circulation sera règlementée sur la VC 15 Route des Touches et VC 131 les Genêts, à partir du Château d'eau en direction de Chabris, commune de Val-Fouzon

Article 2

Au droit de la section règlementée, la circulation sera interdite à Tous véhicules dans les 2 sens (sauf Riverains).

Article 3

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par SEGEC, représentée par M. ARDIBUS Loïc, 70 avenue Aristide Briand 36400 LA CHATRE et/ou ses sous-traitants.

Article 4

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

Article 6

Le Maire de Val-Fouzon, La SEGEC, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Communauté de Brigade de Vatan, Brigade de gendarmerie de Chabris, le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME, le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région centre Val de Loire - ERCVL 36 - Service Transports

A Val-Fouzon, le 12 novembre 2021

Philippe JOURDAIN, Maire



Délai et voies de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.